



A tous les organisateurs de compétitions officielles de CCE,

Le mardi 11 mars 2014.

I/ Actions 2014 : Programme de développement du CCE en Ile de France.

Le programme d'aide financière aux organisateurs va s'articuler autour d'une aide à l'acquisition d'obstacles et d'un soutien financier concernant la sécurité.

Les aides matérielles CREIF (prêt de valises de TW, impression protocoles et ou, dossards, prêts de chasubles de sécurité) sont inchangées (voir rubrique Prêt de matériel) sur site CREIF : www.cheval-iledefrance.com.

Ce programme sur 3 ans, est assujetti à une charte d'engagement des organisateurs et du CREIF.

| |
|------------------------------|
| CONDITIONS TECHNIQUES |
|------------------------------|

Celui-ci devra être strictement respecté.

Tout établissement organisateur désirant l'aide du CREIF doit s'engager sur les points suivants ;

1. Respect du calendrier régional établi,
2. Tout ajout en cours de saison (SIF ou FFE COMPET) devra se faire après avis favorable des autres organisateurs avant validation par le CREIF,
3. Organiser des manifestations de CCE sur 3 années consécutives,
4. Au moins 2 concours par saison sportive (minimum 2 niveaux d'épreuves en Amat et Pro, et 3 niveaux d'épreuves en club et poneys)
5. Le référent chef de piste CREIF, devra avoir validé au moins une fois par an, les terrains et les parcours,
6. Les chefs de piste Clubs devront avoir participé à la formation gratuite dispensée par le CREIF,
7. Composition des jurys :
 - championnats Clubs et ou Poneys devront comporter au moins 1 de ces membres ayant suivi les formations CREIF,
 - épreuves qualificatives : s'il n'y a qu'un juge (Clubs et ou poneys) celui-ci devra avoir suivi la formation CREIF.

Le CREIF s'engagera pour sa part à distribuer chaque année, les aides suivantes en fonction des enveloppes de subvention proposées :

A/ Investissement Obstacles

- CLUBS ET PONEYS : pack de 10 obstacles déterminé par le CREIF, **50 %** pris en charge par le CREIF, le solde à la charge du bénéficiaire avec un maximum de **2.500€**.
- AMATEURS ET PRO: achat d'obstacles avec logo CREIF, remboursement de **50%** du montant TTC de la facture acquittée par la société organisatrice, avec un maximum par établissement de **4.500€**.
 - NB : les organisateurs AMAT et PRO qui ont aussi des concours clubs et poneys pourront à l'intérieur de leur enveloppe utiliser la proposition du pack d'obstacles.
 - Les fournisseurs de ces obstacles de Cross seront référencés par le CREIF (Intervention Cross International ou Equibois Création).
 - Ces enveloppes de subvention ne sont pas cumulables.

B/ Sécurité

- Les organisateurs qui intègrent cette charte, recevront une subvention annuelle de 700€ sur facture acquittée, à condition d'organiser au moins 2 compétitions par an.

| |
|-----------------------------|
| CHARTRE D'ENGAGEMENT |
|-----------------------------|

Je soussigné :

Accepte la charte d'aide au développement du CCE.

Je postule l'aide du CREIF dans la catégorie suivante (mettre une croix).

| | |
|---------------------------|--|
| <u>CLUBS ET PONEYS</u> | |
| <u>AMATEURS ET PRO:</u> | |
| <u>INTERNATIONAUX ***</u> | |

Si avant le terme de cette charte, je ne suis plus en mesure de répondre à celle-ci, elle deviendra dé facto caduque.

Fait à

Le

Signature

Signature du CREIF

Cachet de l'établissement

Mesdames et messieurs les organisateurs,

à l'issue des travaux de la commission de CCE, nous avons le plaisir de vous joindre une proposition de charte concernant le plan d'aide à l'organisation des concours complets sur une période de 3 ans (2014/2016).

Si vous souhaitez rentrer dans le cadre de ce plan, vous devrez nous retourner cette charte signée, dans les meilleurs délais.

Alain BOHAN et Thierry CASTELLE restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Bien sportivement.

Alain BOHAN 06.11.78.26.81

Thierry CASTELLE 06.03.53.85.72